



Bordeaux, le 21 juin 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de l'interdiction de pêche et de consommation des moules dans le Bassin d'Arcachon

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé que le taux de présence de toxines lipophiles dans les moules prélevées dans le bassin d'Arcachon était inférieur au seuil de sécurité sanitaire en vigueur.

Cependant, les analyses conduites sur les moules prélevées dans la zone du banc d'Arguin et des passes révèlent une diminution de la contamination des moules par les toxines lipophiles mais ne permet pas de lever l'interdiction pour cette zone.

En conséquence, le préfet de la Gironde a décidé, ce jeudi 21 juin 2018, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, de lever les mesures d'interdiction concernant les moules en provenance du bassin d'Arcachon.

L'interdiction est en revanche maintenue dans le banc d'Arguin et les passes. Elle sera levée dès que les analyses établiront la bonne qualité sanitaire des moules dans cette zone.